

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 juillet 2011**

**2011 DASES 349 G** Subvention à l'association Enregistrements à la Carte pour les Aveugles (ECA) (15e). Montant 10. 000 euros.

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Enregistrements à la Carte pour les Aveugles » (ECA) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article. 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros est attribuée au titre de l'année 2011 à l'association « Enregistrements à la Carte pour les Aveugles » (ECA), située 71 avenue de Breteuil 75015 Paris (Astre D06064 – Simpa 19777 dossier 2011\_03069).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2011 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.